

La Restauration au collège Beaulieu

La restauration au collège Beaulieu est possible en qualité de DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours ou d'EXTERNE.

Demi-Pensionnaire

Votre enfant mangera tous les jours, il sera donc Demi-Pensionnaire 4 jours du lundi au vendredi. La facture sera établie sur la base de 4 repas par semaine et vous sera envoyée au cours de chacun des trimestres.

Externe

Votre enfant est Externe. Il peut cependant déjeuner au collège en achetant **au préalable** un ou des repas auprès du service de Gestion. Le tarif pour un repas sera de 3.80€ jusqu'au 31-12-2020. Chaque année, les tarifs changent au 1^{er} janvier.

Un élève Externe paie chaque repas consommé au préalable.

Un élève Demi-Pensionnaire paie un forfait trimestriel et le remboursement des repas se fait aux conditions du règlement départemental consultable au collège.

ATTENTION : la 1^{ère} carte de cantine est offerte en 6^{ème} et doit être conservée par l'élève jusqu'en 3^{ème}. Si la carte est perdue ou détériorée, l'élève doit en racheter une au tarif de 3.40€.